

Aide aux employeurs

- Une aide financière de 5 000 € pour un-e apprenti-e versée sur la première année du contrat
- Sans condition pour les entreprises de moins de 250 salariés
- du CAP au bac+5

Aide aux apprentis


- Aide à la demi-pension
- Aide au premier équipement
- Aide au permis

Inscrivez-vous !



cfa-aca-normandie.ymag.cloud/index.php/preinscription/

 Lycée des Métiers de l'Hôtellerie et des Services Jules Le Cesne

 lyceejuleslecesne

Rémunération

Smic au 1er janvier 2026 : 1 823.03 € brut pour 35h / semaine, soit 12,02 € / heure

15 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans
1ère année 57% SMIC 1 039,13 €	1ère année 67% SMIC 1 221,44 €	1ère année 80% SMIC 1 458,43 €
2ème année 67% SMIC 1 221,44 €	2ème année 77% SMIC 1 403,74 €	2ème année 80% SMIC 1 458,43 €

Pour les jeunes de 26 à 29 ans :
100% du SMIC

Plus d'information

Lycée Jules Le Cesne
33, rue de Fleurus
76600 Le Havre

Tél. : 02 35 22 22 70

Courriel :
ufa-le-cesne@ac-normandie.fr



lyceejuleslecesne.fr

Lycée Jules Le Cesne
Formation en apprentissage

Brevet professionnel
Coiffure



Durée

Formation en 2 ans.

Alternance

- 2 jours de cours par semaine (58 semaines de cours sur 2 ans)
- 35 hebdomadaires (15h à l'UFA - 20h en entreprise)

Contenu

- Matières générales : français, histoire, géographie, anglais
- Matières professionnelles : travaux pratiques, technologie, gestion, sciences appliquées, arts appliqués

Objectifs

- Maîtriser toutes les techniques de soins capillaires, de coupe, de coloration ou de coiffage
- Prendre en charge la gestion administrative et financière de l'entreprise

Outils pédagogiques

L'UFA Le Cesne est équipée de 4 salons de coiffure.

BP COIFFURE

Le titulaire de la spécialité coiffure du brevet professionnel est un professionnel hautement qualifié qui exerce dans les salons ou entreprises de coiffure, les entreprises de production et de distribution de produits capillaires, ainsi que dans les établissements sanitaires et sociaux. Les postes accessibles vont de chef d'entreprise à directeur technique, manager, chef de bac, coiffeur, animateur ou responsable technique, ou encore conseiller professionnel.

Qu'est-ce que l'apprentissage ?

En tant qu'apprenti-e, vous signez, avec l'entreprise qui vous accueille, un contrat de travail à durée déterminée.

Il s'agit du contrat d'apprentissage.

Il s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans.

Une période d'essai est prévue au contrat.

D'autre part une relation très étroite est entretenue avec l'employeur, le jeune et l'UFA.

Vous bénéficiez d'un suivi individualisé, et de visites en entreprise effectuées par nos équipes.

